

Besançon, le 06 mai 2013

Le Député de la 2<sup>e</sup> circonscription du Doubs

à

Monsieur Jean-Claude GOUDOT  
Président de l'Association Vivre aux Chaprais  
28 d rue de la Rotonde  
25000 BESANCON

Permanence du député  
Eric Alauzet

59, rue de Belfort  
25000 Besançon

Tél: 09 67 23 39 91

courriel :  
depute@alauzet.net

affaire suivie par:  
Lucio Bettinger

Réf :  
LB/EA051304

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 25 avril 2013, ainsi qu'à un appel téléphonique de la part d'un des membres de votre association, Monsieur Christian Renard, s'agissant des annonces qui ont été faites par le Gouvernement, d'une part concernant l'accélération des projets de construction, et d'autre part quant à la procédure de simplification des normes et son possible impact sur la construction.

Concernant tout d'abord l'annonce du Gouvernement et sa volonté de simplifier les normes administratives, un rapport a été remis au Premier Ministre le 26 mars, rendant compte de la mission de lutte contre l'inflation normative. Le Comité Interministériel sur la Modernisation de l'Action Publique qui a eu lieu début avril a également engagé le "choc de simplification" souhaité par le président de la République pour lever les contraintes qui alourdissent notre économie.

Dans ce cadre, un ensemble de mesures a ainsi été décidé pour accélérer la simplification des normes et des procédures pour les entreprises et les particuliers : ainsi, outre l'application d'un moratoire général sur les normes, il a été annoncé que, dans le domaine de l'urbanisme et de la construction, huit mesures immédiates de simplification feront l'objet d'une adoption accélérée par ordonnance.

Les mesures annoncées dans ce cadre de ce "choc de simplification" vont dans le sens du projet de loi sur « l'accélération des projets de construction » porté par Cécile Duflot. Lors du Conseil des Ministres du 2 mai, la Ministre de l'égalité des territoires et du logement a présenté un projet de loi habilitant le Gouvernement à légiférer pour accélérer les projets de construction, et ce, dans le but de « répondre à la crise du logement en construisant plus et mieux, tout en préservant les espaces naturels et agricoles ».

En effet, les concertations organisées pour préparer le projet de loi relatif à l'urbanisme et au logement, actuellement en cours d'élaboration, ont mis en évidence

un certain nombre de freins à l'aboutissement des projets de construction de logements. Parmi ceux-ci, l'engagement systématique de recours abusifs contre des permis de construire dans le seul but de négocier une indemnité financière apparaît comme un obstacle récurrent. Aussi, comme l'a annoncé le Président de la République le 21 mars 2013, le Gouvernement va demander au Parlement de l'autoriser à recourir à des ordonnances pour lever rapidement ces obstacles, tout en gardant comme fil rouge la lutte contre l'étalement urbain.

Pour ce qui vous préoccupe, ces ordonnances doivent notamment permettre, dans les prochains mois, de :

- mettre en place une procédure intégrée pour le logement, qui rassemble l'ensemble des procédures d'autorisation nécessaires pour un projet, afin d'aboutir plus rapidement à la délivrance des permis de construire, dans le respect de la protection de l'environnement ;
- réduire le délai de traitement des recours contentieux et lutter contre les recours abusifs ;
- accroître la densification en favorisant la transformation de bureaux en logements, en limitant les obligations en matière de places de stationnement, en autorisant un alignement sur la hauteur d'un bâtiment contigu ou la surélévation d'immeubles pour la création de logements ;
- encourager le développement de logements intermédiaires à prix maîtrisé, entre logement social et parc privé, par la création d'un statut spécifique et d'un bail de longue durée dédié ;
- créer un portail national de l'urbanisme pour améliorer l'accès aux documents d'urbanisme ;
- etc.

Effectivement, la ville de Besançon n'est pas considérée comme appartenant à une zone tendue du point de vue du logement. Néanmoins, elle est tout de même sujette à un manque patent de certaines catégories de logements, qui doivent être créés si l'on veut pouvoir répondre correctement aux besoins de la population bisontine.

En ce qui concerne les « recours abusifs », je ne pense pas qu'il faille voir dans ces mesures une volonté de bloquer toute tentative de recours, mais plutôt de les encadrer afin d'éviter les abus. Vous devez savoir, en effet, que le contentieux de l'urbanisme est devenu ces dernières années un sujet récurrent, objet de toutes les attentions. Or, si une partie des recours est fondée sur des considérations parfaitement légitimes, le contentieux de l'urbanisme est de plus en plus fréquemment instrumentalisé à des fins stratégiques, dilatoires ou pécuniaires.

L'objectif du Gouvernement est de développer la production de logements en facilitant les opérations de construction, tout en préservant l'accès au juge et la participation du public à l'élaboration des décisions publiques en matière d'urbanisme.

Aussi, la concertation des citoyens et l'évaluation environnementale seront améliorées en amont. Les différentes étapes des procédures applicables en matière d'urbanisme seront simplifiées et fusionnées, ce qui permettra de conserver un niveau d'exigence égal tout en gagnant du temps et en réduisant les coûts. Le Président de la République en visite dans le Doubs vendredi 3 mai a dit une fois encore que ce plan d'investissement pour le logement se ferait dans le respect de l'environnement et de la santé, conditions auxquelles la ministre du logement est elle-même très attachée.

---

Je ne puis actuellement vous en dire beaucoup plus à ce sujet. Sachez en tout cas que s'agissant de la densification des projets, je reste bien entendu conscient qu'elle ne doit en aucun cas être réalisée en dépit de tout bon sens, et surtout pas au détriment de l'environnement, ni de la qualité de vie des habitants au quotidien. Aussi, si la densification est vue aujourd'hui comme une « solution » pour limiter l'étalement urbain qui concerne davantage les zones périphériques de la ville, la problématique de la construction et de l'urbanisation doit être pensée à l'échelle non plus du quartier, mais de l'agglomération tout entière.

Soyez assuré que j'ai bien pris en considération vos remarques et sujets d'inquiétude. Le logement étant au cœur de mes préoccupations, j'examinerai les conditions dans lesquelles je pourrai défendre la position qui est la vôtre auprès du Gouvernement dès que la possibilité m'en sera donnée.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de toute ma considération.

---



Eric Alauzet